



Municipalité de  
Saint-Jules

**AVIS PUBLIC DE PROMULGATION  
ADOPTION DU RÈGLEMENT # RM-SQ-02-01  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT RM SQ-02  
RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES ET  
LA SALUBRITÉ**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. BEAUCE CENTRE**

**AVIS PUBLIC est par la présente donné** que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal de la municipalité de Saint-Jules lors d'une séance tenue le **4 novembre 2024**:

**RÈGLEMENT RM-SQ-02-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RM SQ-02 RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES ET LA SALUBRITÉ.**

Ce règlement harmonisé a pour but a pour but de clarifier l'interprétation du règlement RM-SQ-02 au niveau de l'emploi du singulier et du pluriel

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée situé au 390, rue Principale, Saint-Jules aux jours et heures d'ouvertures du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Saint-Jules, ce 5 novembre 2024.

Gina Lessard  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Gina Lessard, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Jules, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 5 novembre 2024 entre 15h00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5 novembre 2024.

Gina Lessard,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière